

300 millions d'euros investis par l'Agence de l'eau en 2019

Dossier de la rédaction de H2o
March 2020

En 2019, l'agence de l'eau a soutenu 3 050 projets portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Rhône-Méditerranée et Corse. Elle leur a accordé 300 millions d'euros d'aides financières (hors aide à la performance opérationnelle) dont la moitié pour soutenir les actions des territoires qui contribuent à s'adapter au changement climatique, un enjeu majeur du programme "Sauvons l'eau" 2019-2024 de l'agence. La bonne prise en compte de l'adaptation au changement climatique est une des conditions de la contractualisation pluriannuelle entre l'agence de l'eau et les établissements publics de coopération intercommunale ou les structures de bassin versant. Ainsi, au cours de l'année 2019, l'agence s'est engagée sur 59 territoires pour un montant total d'aides de 291 millions d'euros sur 3 ans dans le cadre de contrats permettant de mieux cibler les actions au regard des priorités du programme "Sauvons l'eau" et des enjeux locaux. "Si le bilan 2019 est marqué par un volume d'aides financières limité compte tenu du démarrage du 11^{ème} programme d'intervention et de ses nouvelles règles d'intervention, la dernière commission des aides de l'année a attribué plus de 100 millions d'euros aux maîtres d'ouvrage des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Cela montre une très bonne dynamique", souligne Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau.

2019 a constitué la première année d'exécution du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau, consacré en priorité aux actions d'adaptation au changement climatique. L'objectif des 40 % d'aides dédiées à cette thématique est dépassé avec 146,7 millions d'euros engagés en 2019 avec des actions visant : restaurer les milieux aquatiques et les habitats propices à la biodiversité (52 %) ; mieux partager et gérer l'eau (38 %), notamment en économisant grâce à la lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable et à la modernisation des systèmes d'irrigation agricole ou en substituant de nouvelles ressources à celles déficitaires ; innover en matière de traitement des eaux usées (valorisation et utilisation de l'énergie et des matières) ou de gestion à la source des eaux pluviales (désimperméabilisation par connexion des eaux pluviales pour infiltration) (9 %).

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse